

2 – LES PRINCIPES DU PROGRAMME DECENNAL

La mise en cohérence des projets liés au fleuve Rhône sur le territoire du DAVD a également pour objectif de prévoir, autant que possible, des actions en partenariat avec les structures intervenant en matière de valorisation du lit du Rhône. A cet égard, le vaste programme mené par la CNR, le “ plan décennal ”, apparaissait comme un point d’appui intéressant pour des actions concertées. La mise à plat des objectifs de ce plan, ainsi que des conditions d’intervention est par conséquent un préalable important.

2.1 – Un premier rendez-vous de la CNR : Le plan environnement de 1992

Les grandes lignes de ce plan environnement ont été publiées en 1998 dans un document qui reprend les principes d’actions de la “ Charte d’environnement du Rhône ” signée en 1992 entre la CNR et le ministère de l’industrie.

Les orientations de la charte avaient permis d’élaborer un programme d’actions détaillé sur 10 ans :

- Le Rhône aménagé : actions de restauration et/ou végétalisation des berges et les mesures d’amélioration de la qualité des eaux du fleuve.
 - Réhabilitation des pieds de berge
 - Insertion paysagère des ouvrages
 - Gestion pastorale de la végétation
 - Lutte contre la pollution
 - Récupération des déchets flottants

- Les milieux naturels liés au système fluvial : recréer les conditions d’un meilleur fonctionnement du système fluvial, mettre en valeur les annexes, telles que les îlots, mais également repenser la gestion des espaces naturels en lui allouant des moyens adaptés.
 - Augmentation des débits réservés des Vieux Rhône
 - Mise en valeur des îlots
 - Cartographie des espaces naturels et plans de gestion
 - Soutien aux gestionnaires de milieux naturels
 - Gestion de la forêt alluviale
 - Gestion de la forêt terrestre
 - Lutte contre les espèces végétales proliférantes

- La faune rhôdanienne : Outre les effets positifs d'une meilleure gestion des milieux, la faune bénéficiera d'actions spécifiques en faveur d'espèces remarquables ; les migrations des poissons et des mammifères seront facilitées.
 - Plan migrateurs Rhône-Méditerranée
 - Rétablissement des communications piscicoles
 - Passes à castors
 - Passages à grande faune
 - Action en faveur d'espèces menacées

Cependant, ce document sur les actions de la CNR en matière environnementale n'a jamais été mis en oeuvre en tant que tel par le Conseil d'Administration de la CNR, malgré une demande forte des acteurs locaux.

Il inspire par contre la gestion courante du domaine concédé CNR en termes d'entretien et d'actions tournées vers l'amélioration de l'intégration des ouvrages CNR.

Il a ensuite été mis en place le Programme Décennal de restauration hydraulique et écologique, dont les actions sont détaillées ci-après.

2.2 – Mise en place du programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône

2.2.1 – Acteurs et contexte de cette mise en place

Extrait de “ La charte relative à la mise en œuvre du programme décennal de restauration hydraulique et écologique du fleuve ”, source DIREN.

En juillet 1998, le préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée-Corse recevait la mission d'élaborer un projet de programme de réhabilitation hydraulique et écologique du fleuve Rhône, à la demande de trois ministères commanditaires :

- Equipement , transports et logement
- Aménagement du territoire et environnement
- Economie, finances et industrie

La CNR investirait dans ce cadre, 35 Millions de francs pendant 10 ans, soit 350 MF au total.

La concertation a réuni un comité de pilotage rassemblant :

- Les services de l'Etat concernés par la réhabilitation du Rhône et les autorités locales de contrôle de la CNR,
- L'Agence de l'eau qui assure conjointement avec la DIREN de bassin Rhône-Méditerranée-Corse le secrétariat du comité
- Electricité de France, la Compagnie Nationale du Rhône
- Des élus représentants de syndicats de communes riveraines du Rhône ou des collectivités ayant des projets de réhabilitation du Rhône
- Des représentants d'associations de pêche amateur, professionnelle, et de protection de la nature,
- Des représentants des départements riverains du fleuve (Savoie, Rhône, Bouches du Rhône, Ardèche), et des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur

Une dernière réunion du comité de pilotage, organisée en mars 1999 a permis de valider définitivement le document " programme de restauration hydraulique et écologique du fleuve Rhône ", avant présentation aux représentants des ministres commanditaires de la mission qui l'ont approuvé. En juin et juillet 1999, le dossier était examiné par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau et par le comité de bassin Rhône Méditerranée Corse.

Des consultations, il ressortait que

- _ le programme de 350 MF que la CNR devra consacrer à la réhabilitation du fleuve est bien un programme nouveau et spécifique complémentaire des actions déjà mises en œuvre par la CNR et qui devront être poursuivies (évaluées à 80MF sur 10 ans).
- _ la participation financière de la CNR sera conditionnée au cofinancement du programme par les collectivités locales et l'Agence de l'eau. Ce principe sera apprécié globalement, à l'échelle du programme dans son ensemble. La hauteur du cofinancement et la répartition entre les différentes collectivités (régions, départements, syndicats de communes riveraines) pourront être modulées en fonction des types d'opérations et des sites. "

2.2.2 - Objectifs du programme

"Même si les caractéristiques du fleuve ont été profondément modifiées par les divers aménagements, il existe encore des milieux naturels ou non qui présentent de fortes potentialités écologiques, susceptibles d'être valorisés "

Les objectifs globaux sont de :

- _ Retrouver, sur les tronçons encore modelables (secteurs court circuités par les aménagements et annexes fluviales), un fleuve vif et courant
- _ Restaurer sur le fleuve tout entier, une qualité écologique de haut niveau, tant sur le plan chimique(qualité des eaux) que physique (rétablissement des possibilités de migration des poissons)
- _ Soustraire le fleuve aux pollutions accidentelles.

Le plan Décennal est donc bien avant tout un outil de réhabilitation écologique des milieux naturels encore présents sur le lit du Rhône.

Le Plan Décennal comprend trois grandes familles d'actions :

1/ des actions concernant le domaine concédé à la CNR, sur lequel celle-ci intervient dans le cadre du plan de restauration, (engagements à hauteur de 80MF répartis sur 10 ans). Ces actions s'ajoutent au Plan Décennal, étant entendu que leur réalisation devra se faire en coordination avec le Plan Décennal.

Pour mémoire, voir ci-après la cartographie du Domaine concédé

2/ des actions allant au delà de la seule restauration, entraînant une nette amélioration de l'insertion environnementale de la concession et ne pouvant être considérées comme relevant des obligations actuelles de CNR : celles ci feront l'objet de cofinancements tripartites CNR (cadre des 350 MF) / Agence de l'Eau, collectivités locales

3/ des actions relatives à l'accompagnement, notamment en termes de sensibilisation, d'animation et d'encadrement scientifique, appuyé d'un programme d'études complémentaires.

“ Il est bien évident que les actions proposées ne sont pas limitatives et que le programme décennal pourra évoluer (cependant à la marge) au cours du temps. ”

A / Priorités techniques

A1 Restauration des tronçons court-circuités du Rhône par l'augmentation des débits réservés.

- _ Augmentation des débits réservés assortie éventuellement d'une micro centrale si l'intérêt économique en était démontré
- _ Elimination des rejets polluants
- _ Restauration des îles adjacentes.
- _ Aménagements de valorisation touristique de ces opérations dans le respect des contraintes de sécurité et de qualité des milieux naturels.

Les tronçons concernés sont définis comme “ prioritaires ” par le SDAGE, à savoir : Haut-Rhône, Miribel-Jonage, Péage de Roussillon, Montélimar et Donzère-Mondragon). En d'autres termes, notre secteur n'est pas identifié comme prioritaire, bien que son potentiel de restauration ne soit pas nul : il possède un score de 1 sur une échelle de 1 à 3 défini par la CNR sur les différentes sections court circuitées du Rhône.

A2 Les milieux annexes

Restauration physique des îles et milieux annexes du Rhône, notamment pour les 5 grands sites prioritaires.

Pour mémoire, les îles (anciens bras du fleuve, milieux naturels à forte potentialité écologique), totalisent environ 300 km dans la vallée du Rhône, avec 250 sites.

Etude CNRS en cours pour :

- _ critères techniques objectifs pour le choix des écosystèmes à restaurer en priorité
- _ outil d'aide à la décision sur types de restauration à entreprendre.

A3 Rétablissement des communications piscicoles

- Restauration de l'axe de migration , pour l'instant jusqu'à l'Ardèche
- Rétablissement des communications piscicoles (étude CSP)

A4 Suivi scientifique de l'ensemble du plan Rhône, animation, sensibilisation et soutien aux acteurs.

(3 MF par an sur 10 ans) Cette partie concerne notamment " l'accompagnement scientifique à l'échelle globale du Rhône, tant au moment de la conception que de l'évaluation des actions de réhabilitation ". "

B / Principes généraux de financement :

- Règle des " trois tiers " : 1/3 CNR, 1/3 agence de l'eau, 1/3 collectivités locales et territoriales ou autres partenaires.
Principe appliqué aux dépenses totales incluant les investissements liés à la valorisation socio-économique locale du projet technique.

Rappel : La hauteur du cofinancement et la répartition entre les différentes collectivités (régions, départements, syndicats de communes riveraines) pourront être modulées en fonction des types d'opérations et des sites. "

- Chaque projet fait appel à au moins 10% des collectivités, de manière à concrétiser l'intérêt du projet au regard de ses enjeux locaux
- Le plan de financement détaillé, dans le respect des deux règles précédentes, est arrêté au cas par cas, de façon à pouvoir permettre la plus grande souplesse et de tenir compte au mieux des particularités locales ainsi que de la maturité des projets.

C / Modalités de programmation :

La programmation prévisionnelle, y compris financière est arrêtée par le Comité de Suivi et semestriellement, au vu des dossiers techniques, en tenant compte :

- D'une priorité accordée aux projets globaux à l'échelle des 5 tronçons prioritaires identifiés par le SDAGE, intégrant notamment une dimension de valorisation socio-économique locale.
- Des délais prévisionnels de réalisation et de l'avancement des procédures administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- De la prise en compte possible d'opérations ponctuelles dans la mesure où elles s'inscrivent dans les orientations du programme général et où elles participent à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

2.2.3 - Analyse et interprétation de ce programme pour le secteur de Beauchastel :

- Il est bien clairement défini que les 5 secteurs cités sont prioritaires sur celui de Beauchastel puisque ce sont les modalités du SDAGE qui ont été reprises.

Le secteur de Beauchastel a donc un désavantage par rapport à ces secteurs mais peut, ainsi qu'il est formulé plus haut, bénéficier de la " prise en compte d'opérations ponctuelles dans la mesure où elles s'inscrivent dans les orientations du programme général ET où elles participent à la mobilisation de l'ensemble des acteurs ".

- Ce programme est sans contexte de nature ECOLOGIQUE, le terme " hydraulique " de son nom ne concernant que la problématique des débits réservés des Rhônes court-circuités, dans le but de restaurer les conditions écologiques ces tronçons.

Il n'est par conséquent pas question d'intégrer des problématiques hydrauliques de type réfection de digues ou problèmes d'érosion des berges.
Ces problématiques pouvant être par ailleurs discutées avec la CNR.

- Les actions financées dans le cadre du plan décennal sont définies assez strictement autour de la problématique des débits réservés, des communications piscicoles et de la restauration des lînes. Toute la problématique est d'identifier si le secteur de Beauchastel souhaite une augmentation du débit réservé dans son Rhône court circuité et si cette éventualité aura un effet sur la qualité écologique du secteur.

- Il est entendu que les actions financées par ce programme de réhabilitation doivent porter sur un territoire faisant partie du domaine concédé CNR.

- L'Agence de l'Eau précise les thèmes sur lesquels elle souhaite intervenir :
 - la restauration ou préservation de milieux humides
 - le décloisonnement des milieux et l'amélioration de la diversité biologique de ces milieux
 - la préservation ou l'amélioration des ressources en eau

- Les projets de développement touristiques de type valorisation des milieux ou loisirs ne consistent qu'en des " mesures d'accompagnement ", qui ne sont pas directement prises en compte dans les orientations du programme décennal mais le complètent dans une dimension qui implique les acteurs locaux (y compris financière).

Conclusion : Il est essentiel de concentrer les efforts des différents acteurs en tout premier lieu autour de projets de réhabilitation et de restauration des milieux (comme le font l'ONC et la Réserve des Ramières). C'est l'angle sous lequel doivent être prises les problématiques de la zone. On peut cependant remarquer que, hormis la restauration des lînes et la restauration des communications piscicoles, aucune autre action de réhabilitation de milieux n'est envisagée dans le Programme décennal.

En second lieu, il est essentiel de montrer une homogénéité de la zone et des projets qui y sont défendus : une visibilité à petite échelle des objectifs de l'ensemble des acteurs doit être établie. Il doit s'agir d'objectifs généraux concernant les enjeux écologiques liés au Rhône, pour autant qu'ils correspondent aux thèmes retenus dans le programme décennal.
Les actions de valorisation de ces milieux seront alors d'autant mieux prises en compte comme mesures d'accompagnement.

2.3 – Mesures relatives à l'exploitation actuelle de la concession

Pour des actions qui ne feraient pas l'objet d'une prise en compte par le Programme décennal, la CNR s'est vue, à l'occasion de la mise en place de ce dernier, confirmer son obligation de poursuivre son action d'amélioration de l'intégration des ouvrages :

“ Conformément aux vœux des Ministres, un ensemble d'opérations résultant des obligations actuelles de la concession, pour une dépense évaluée à 80 MF sur 10 ans, non imputable sur les 350 MF prévus par les ministères de tutelle comme contribution de la CNR à la mise en œuvre du programme décennal, est à envisager.

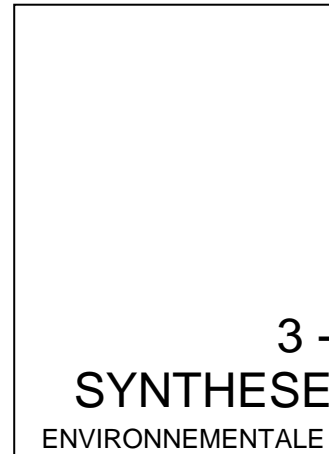
A la demande du Préfet coordonnateur de bassin lors de la réunion de concertation qu'il a organisée le 20 octobre 1998 entre les autorités de tutelle locales de la CNR, EDF, la Direction générale de la CNR, et sur avis du comité de pilotage, la réalisation de l'ensemble des opérations qu'elles soient considérées comme relevant ou non de l'exploitation actuelle de la concession fera l'objet d'une programmation coordonnée. ”

A partir du Plan Environnement de la CNR, trois domaines d'actions ont été retenus par le comité de pilotage :

- La réhabilitation et l'insertion environnementale des berges et digues : il s'agit de réhabiliter les berges du Rhône, notamment les secteurs aménagés, de façon à recréer des milieux naturels qui puissent répondre à la fois aux contraintes de sécurité en permettant la stabilisation des berges, et assurer un rôle de maintien de l'équilibre écologique et d'augmentation de la diversité des milieux.
L'utilisation de techniques alternatives de protection des berges par végétalisation, pour lesquelles un programme expérimental mis en œuvre par la CNR avec l'aide de l'Agence de l'Eau est en cours, sera privilégiée (recréation d'une interface milieu aquatique, milieu terrestre et d'un milieu terrestre naturel).
- La gestion des ripisylves et des espaces forestiers : compte tenu de la richesse écologique de ces milieux et de leur raréfaction à l'échelle rhôdaniennne et nationale, l'objectif est d'assurer la pérennité de ces espaces, en adaptant la gestion de ces sites et en réhabilitant certains mécanismes de fonctionnement. La valorisation de ce type de milieu pourra faire l'objet de réflexions locales, ou, de façon préférentielle, s'imbriquer par exemple à une démarche plus vaste de réhabilitation d'un Rhône court circuité.
- Des actions en faveur d'espèces animales : dans l'optique d'assurer la sauvegarde du patrimoine Rhôdanien et le maintien de la biodiversité, il s'agit de veiller à ce que les ouvrages, notamment les canaux d'amenée, ne soient pas des obstacles majeurs aux déplacements des grands mammifères sauvages, et en particulier, à ce que les ouvrages intègrent tous les besoins du castor, espèce protégée en France et en Europe. Il s'agit également d'actions en faveur d'espèces animales menacées ou protégées (apron, cistude, loutre...). ”

Comparatif Programme décennal / Entretien actuel de la concession

	Programme décennal	Exploitation actuelle
Part CNR sur 10 ans	350 MF	80 MF
Modalités de financement	1/3 CNR, 1/3 Agence de l'eau, 1/3 collectivités locales	100% CNR
Territoires concernés	prioritairement les 5 secteurs définis par le SDAGE, sur domaine concédé	ensemble du domaine concédé
Types d'actions financées	restauration des tronçons court circuités du Rhône par l'augmentation des débits réservés	réhabilitation de l'insertion environnementale des berges et des digues
	restauration physique des îlots et milieux annexes du Rhône	gestion des ripisylves et des espaces forestiers
	restauration de l'axe de migration Rhône et affluents et des communications piscicoles	actions en faveur d'espèces animales
	suivi scientifique de l'ensemble du plan Rhône, animation, sensibilisation et soutien aux acteurs	



Constituée à partir d'une bibliographie d'études portant sur le secteur concerné et de la synthèse des préoccupations de différents acteurs de terrain, cette partie cherche à dégager quelles sont les zones les plus porteuses en terme de potentiel écologique à protéger ou à restaurer sur le secteur de Beauchastel.

En effet, d'autres opérations lancées pour le Plan Décennal posent en préalable une série d'études exhaustives sur les potentialités écologiques des milieux ; notamment sur les secteurs prioritaires. Le secteur de Beauchastel n'étant pas identifié en tant que tel, on peut peut-être se positionner dans une perspective plus directe : si les zones à fort potentiel sont connues, identifiées, et font l'objet d'un consensus autour de leur caractère préférentiel en matière d'intervention ultérieure, il est alors possible de cibler précisément un programme d'actions favorisant ces secteurs précis.

3.1 Le point sur les mesures de protection environnementales

3.1.1 – Zones recensées

A / La réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde

Réserve instituée par arrêté ministériel du 13 mars 1975 (10 Km du Rhône en amont du barrage du Pouzin), puis étendue en 1986 sur les 7 Km du canal d'amenée. Le classement en réserve est renouvelé tous les six ans par arrêté préfectoral (dernier : 27 sept 1994)

- Superficie : environ 500 ha
- Gestion confiée à l'Office National de la Chasse (arrêté ministériel du 4 juin 1980)
- Comité de gestion réunissant les différents partenaires concernés
- Réglementation : chasse interdite

B / ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique)

Il existe deux types de ZNIEFF :

- De type 1 : site précis
- De type 2 : ensemble de milieux

Sur la carte ci-joint, nous n'avons reporté que les ZNIEFF de site précis, étant donné que la classification des ZNIEFF est en train d'évoluer pour les ZNIEFF de type 2.

On liste sur notre zone d'étude : (source : DIREN et DDAF 07 et 26).

- ZNIEFF du Petit Rhône (2660-4607)
Superficie : 64 ha
Typologie : cours d'eau lent
Intérêt : ornithologique
Bras du Rhône longé d'une ripisylve étroite. Développement d'un herbier aquatique très riche. Zone de nourrissage pour les oiseaux d'eau stationnés dans la réserve de Printegarde.
 - ZNIEFF réserve de chasse de Printegarde (2660-4603) : confluent Rhône-Drôme
Superficie : 526 ha
Typologie : cours d'eau lent
Intérêt : ornithologique, mammifères
Importance de la roselière, type de milieu quasi-absent en amont du Rhône jusqu'à Lyon. Gravières non exploitées depuis plus de 15 ans, recolonisées par une végétation très diversifiée.
Intérêt majeur pour le gibier d'eau : plus de 1 000 canards hivernant en 1984, avec une très grande diversité d'espèces. Hivernage également du héron cendré et du grand cormoran. Nidification très rare du butor blongios, ainsi que grèbes castagneux et huppés, poule d'eau et foulque.
Présence du castor, celle de la loutre reste à confirmer.
 - ZNIEFF Gras de privas, Serre du gouvernement
Superficie : 2815 ha
Typologie : lande, garrigue, maquis, friche
Intérêt : Ce plateau karstique situé au nord du Coiron présente déjà un grand nombre d'espèces de plantes méditerranéennes, comme par exemple *Genistia cinerea* (le genêt cendré) qui peut être trouvé dans ce milieu de garrigue.
C'est aussi sur ce plateau que Beistoffer signale l'hybride de chêne *Quercus azendei*, sur la commune de Saint Symphorien de Choméac.
En ce qui concerne l'avifaune, un certain nombre d'espèces de milieux ras (pelouses, steppes) peut être remarqué :

pipit rousseline	alouette des champs
traquet pâtre	alouette lulu
engoulevent	busard cendré
busard Saint Martin	
- Il faut aussi signaler une carrière qui a été référencée comme stratotype de l'Ardescien, au sud-ouest du Pouzin, au lieu dit Broyon.
- ZNIEFF Berges de l'Ouvèze (0707-3106)
Superficie : 33 ha
Typologie : cours d'eau lent
Intérêt : Cette zone a été prise en compte pour des informations de type entomologiques. Un certain nombre de prospections ont permis de découvrir diverses espèces de lépidoptères intéressants.
Les berges de l'Ouvèze associant les plages de galets non colonisés par la végétation et des bosquets de saules et de peupliers présentent aussi un intérêt ornithologique.
 - _ ZNIEFF Côtière de l'Ouvèze (0707-3107)

Superficie : 131 ha

Typologie : parois rocheuses, carrière, grotte, amas rocheux

Intérêt : Sur ce versant exposé au sud, les sommets sont couverts de landes sèches. Les éléments botaniques et ornithologiques constituent les richesses les plus remarquables.

– ZNIEFF Vallée du Monteillet Celles les Bains (0707-3108)

Superficie : 123 ha

Typologie : cours d'eau rapide

Intérêt : Cette vallée correspond à l'un des bastions les plus nordiques pour certaines espèces d'oiseaux, comme par exemple le merle bleu.

Nous prenons aussi en compte cette zone pour attirer l'attention sur la grotte qui hébergeait il y a quelques années des populations de chauve-souris importantes. Malheureusement, elle est actuellement abandonnée, mais certains aménagements permettraient peut-être de réhabiliter ce gîte.

– ZNIEFF Grotte du Meysset, plateau de Rompon (0707-3109)

Superficie : 503 ha

Typologie : lande, garrigue, maquis, friche

Intérêt : Cette grotte constitue l'un des principaux gîte à chauve-souris suivi par Ch. Faugier en Ardèche. Les dérangements ont fait disparaître certaines espèces. Il est important de gérer ce site et d'éviter les dérangements abusifs.

Par ailleurs, le plateau de Rompon est très intéressant d'un point de vue ornithologique (busards, engoulevent, pie grièche écorcheur, bruant ortolan...).

– ZNIEFF Ripisylve de l'Eyrieux (0707-3110)

Superficie : 194 ha

Typologie : forêts, bois, cours d'eau rapide

Intérêt : Cette zone abrite la seule station française du coléoptère élatéride *Zoroachus trigorochicus*. Cette nouvelle espèce pour la faune française a été découverte par Leseigneur en 1964.

C / ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

Zones définies à partir de seuils numériques, en général 1% des effectifs nicheurs ou hivernants de l'espèce en Europe.

Dans notre zone d'étude, le Val de Drôme, Ramières–Printegarde est une des ZICO signalées (RA 04) : il s'agit de l'inscription à un inventaire (liée à la directive européenne sur la protection des oiseaux) et non d'une mesure de protection réglementaire (en cours avec une demande de Zone de Protection Spéciale).

D / Directive habitats:

Trois zones du réseau communautaire Natura 2000 ont été identifiées dans notre zone d'étude au titre de la directive habitats : " Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ", adoptée en mai 1992 par le Conseil des ministres européens.

Cette directive entend contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable.

Un long travail d'inventaire et de concertation avec les acteurs locaux a permis d'aboutir à la détermination des enjeux et des objectifs de préservation à atteindre, ces informations étant rassemblées dans un document d'objectifs paru en 1998.

Ce document recense trois zones d'intérêt communautaire dans notre zone d'étude :

- _ Les petits robins
- _ Le petit Rhône
- _ La confluence de la Drôme avec le Rhône

3.1.2 – Vers une hiérarchisation des objectifs de conservation / réhabilitation écologique sur le territoire d'étude

Globalement, le secteur ayant été très étudié en terme de protection de la faune et de la flore et de la qualité des eaux, les périmètres Natura 2000 concernant la directive habitats semblent faire l'unanimité des acteurs de terrain qui ont d'ailleurs été associés à cette démarche.

La présente étude ne comportait pas une analyse exhaustive des données environnementales. Toutefois, sur la base des documents disponibles et des consultations réalisées, on peut dégager des zones prioritaires. En effet, la superposition des ZNIEFF et ZICO montre que les secteurs identifiés par Natura 2000 cumulent plusieurs critères d'intérêt communautaire.

Notons encore que l'ONC mène actuellement une étude pour l'inscription du territoire de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde au titre de la directive oiseaux.

A / Les objectifs définis par Natura 2000 :

Voir les deux cartes page suivante, visualisant les recommandations du document “ Natura 2000 ” sur les secteurs bien identifiés de (du Nord au Sud) : les petits Robins, le petit Rhône, et la confluence Drôme / Rhône.

■ Les objectifs transversaux sur l'ensemble de la zone d'étude concernent:

- la cohérence des politiques
- la gestion des forêts alluviales
- la continuité du système fluvial

■ Les Petits Robins et le Petit Rhône sont concernés par :

- L'eutrophisation et alluvionnements annexes
- La diminution des connexions longitudinales et latérales
- La diminution de la fréquence d'inondation
- La prolifération de plantes exotiques

Le petit Rhône uniquement:

les rejets polluants dans les annexes hydrauliques

■ La basse Drôme (dans son ensemble) est concernée par:

- Niveaux de nappes phréatiques insuffisants
- Débits réservés insuffisants
- Réduction de la bande active
- La diminution des connexions longitudinales et latérales
- Incision du lit mineur
- Embroussaillage des prairies
- Evolution des stades pionniers
- La prolifération de plantes exotiques
- Rejets polluants dans les annexes hydrauliques
- Tourisme et loisirs
- Extraction de granulats

ACTIONS À MENER :

La hiérarchisation suivante a été établie en collaboration avec la personne ressource chargée du suivi de Natura 2000 pour la DIREN.

■ Pour les trois secteurs, la plus grande préoccupation est d'intégrer la préservation des habitats dans la gestion courante des espaces riverains (francs bords). Les actions préconisées sont donc de:

- Favoriser la gestion conservatoire et/ou restauration des forêts alluviales du domaine public
- Prendre en compte les habitats dans le dossier d'entretien du site
- Elaborer un dossier d'entretien pour le Petit Rhône

■ Pour une partie du site des Petits Robins, les objectifs sont de promouvoir une approche silvi-environnementale des forêts alluviales privées et de mener une politique de gestion conventionnelle des forêts alluviales ou à défaut, d'acquisition. Les actions:

- Sensibilisation sylviculture traditionnelle
- Assurer une aide à la décision

- Concernant les Petits Robins et le Petit Rhône, il est également demandé de maintenir ou restaurer les habitats aquatiques.
- Pour l'embouchure de la Drôme, les objectifs sont de maintenir un débit d'étiage permettant la préservation des habitats, de conserver et/ou restaurer le fonctionnement naturel de la rivière, de maintenir et restaurer les habitats aquatiques. Les actions à mener sont:
 - La mise en œuvre du SAGE Drôme
 - mettre en place un suivi des lignes d'eau dans les secteurs sensibles
 - opérations de restauration des annexes hydrauliques (marais de Printegarde, lônes)
 - déplacement des rejets effectués dans les annexes (station d'Allex-Grâne)

(les chiffrages proviennent du document Natura 2000)

SECTEUR	ETUDES ET TRAVAUX A ENVISAGER	BUDGET ESTIMATIF
Petits Robins et Petit Rhône	définition et caractérisation des types de peuplement	50 KF (estimation basse)
	Définition des orientations de gestion	
	Elaboration d'un dossier d'entretien du Petit Rhône en prenant en compte les habitats et les espèces d'intérêt européen (1)	
Zone de la confluence	Restauration des lônes de l'embouchure	140 KF à 450 KF
	Recreusement du marais de Printegarde	100 KF

(1) ce secteur étant dans le domaine concédé de la CNR, ce plan d'entretien ne peut se réaliser qu'en concertation avec elle.

B / Le plan de gestion de l'ONC :

Les objectifs du plan de gestion de la réserve établi en 1998 sont de restaurer et augmenter la diversité et les effectifs de l'avifaune liée aux milieux humide et la diversité biologique globale de ces zones

Les principaux attraits du site sont:

- les grandes roselières à forte valeur ornithologique
- les îlots de la Drôme et les contre canaux qui abritent une grande variété de plantes hydrophytes et de libellules en plus de castors
- le petit marais qui accueille des oiseaux en période de nidification
- la ripisylve qui accueille une héronnière

CONSTATS :

■ Le vieillissement des habitats:

- atterrissement des roselières et envahissement par les ligneux
- assèchement des îlots
- vieillissement de la ripisylve
- extension du robinier et de l'érable négundo

■ Problèmes de gestion et d'utilisation de l'espace

- le Grand marais de Printegarde, en dehors de la réserve, géré par la CNR, est identifié par l'ONC comme faisant partie intégrante du système écologique de la réserve.
- envasement du petit marais et du canal en connexion
- dérangement causé par la piste d'exploitation utilisée par les camions de la gravière en rive Sud.

Le plan de gestion est détaillé en page suivante : les financements sont acquis pour 2000, en maîtrise d'ouvrage CNR et ONC.

La prise en charge des opérations sur les années suivantes demeure à confirmer.

Les financements acquis pour 2000 apparaissent en case à bord gras :								
			PREVISION 2000	PREVISION 2001	PREVISION 2002	PREVISION 2003	PREVISION 2004	PREVISION 2005
MAITRISE D'OUVRAGE CNR								
ACTION I								
RESTAURATION DES ROSELIERES								
création de chenaux	460 000 F							
curage du chenal roselière B	125 000 F							
création de mares dans les roselières	70 000 F							
rejeunissement des roselières atterries	195 000 F							
<i>sous total</i>	850 000 F	425 000 F	425 000 F					
TRANQUILLITÉ DU SITE ROSELIERE B								
étude préalable	15 000 F		15000					
aménagement de la piste	185 000 F			185 000 F				
végétalisation et plantations	140 000 F			140 000 F				
<i>sous total</i>	340 000 F		15 000 F	325 000 F				
SOUS TOTAL ACTION I	2 040 000 F							
ACTION II								
AMENAGEMENT DE LA BASSE DROME								
étude préalable	125 000 F	125 000 F						
déboisement préalable	35 000 F		35 000 F					
reouverture de bras mort	210 000 F		210 000 F					
<i>sous total</i>	370 000 F	125 000 F	245 000 F					
ACTION III								
RESTAURATION DU MARAIS EN F DROITE DU PETIT RHONE								
étude préalable	100 000 F		30 000 F	70 000 F				
travaux de restauration	pm							
<i>sous total</i>	100 000 F	- F	30 000 F	70 000 F				
ACTION IV								
AMENAGEMENT DU CONFLUENT RHONE DROME								
étude préalable	35 000 F			35 000 F				
réalisation d'un ilot	350 000 F				350 000 F			
<i>sous total</i>	385 000 F	- F	- F	35 000 F	350 000 F			
MAITRISE D'OUVRAGE ONC								
ACTIONS V E T VI								
SUIVI SCIENTIFIQUE								
suivi des oiseaux paludicoles	15 000 F				15 000 F			
suivi des odonates	13 000 F				13 000 F			
suivi de la végétation	112 500 F		22 500 F	22 500 F	22 500 F	22 500 F	22 500 F	
suivi des hivernages et de la migration	75 000 F	12 500 F	12 500 F	12 500 F	12 500 F	12 500 F	12 500 F	
abalyes diverses	12 000 F	2 000 F	3 000 F	3 000 F	2 000 F	2 000 F		
suivi et gestion du dossier	298 300 F	43 100 F	48 100 F	48 100 F	48 100 F	63 100 F	48 100 F	
COMMUNICATION								
panneau d'information	60 000 F					60 000 F		
livret guide	80 000 F					80 000 F		
SOUS TOTAL ACTION V ET VI	665 800 F							
SOUS TOTAL PAR ANNÉE	2 711 100 F	607 600 F	801 100 F	516 100 F	463 100 F	240 100 F	83 100 F	

C/ Etude CSP sur le rétablissement des communications piscicoles entre le Rhône et ses annexes latérales

Étude globale sur les communications piscicoles entre le Rhône et les contre canaux, les îles et les casiers, les affluents. Dans le cadre du programme décennal, la CNR a désiré prendre en compte l'amélioration des potentialités piscicoles du Rhône.

Cette étude recense les points problématiques pour la circulation des poissons, et caractérise l'intérêt piscicole et écologique des annexes retenues. Une fiche de synthèse est établie pour chaque annexe.

Dans notre zone d'étude, quatre annexes ont fait l'objet de fiches de synthèses:

- le Rhône court circuité de Charmes/ Rhône
- le Rhône court circuité de Beauchastel rive gauche
- la Véore
- la Drôme

Etude réalisée en 1998 qui fait le bilan de la population piscicole, la situation de frayères, des données complémentaires (obstacles amont, affluents, frayères, mesures réglementaires, problèmes particulier...)

CONSTATS :

■ Rhône court circuité de Charmes :

- l' attractivité du contre-canal à sa confluence est bonne
- mais les seuils présents sur le contre canal sont infranchissables pour des conditions hydrologiques normales
- le seuil est noyé pour un débit dans le vieux Rhône d'environ 3000 m³/s soit moins de 1 jour par an

■ Rhône court circuité de Beauchastel (vers Etoile):

- les ouvrages à la confluence sont infranchissables
- possibilité de noyage pour les fortes crues du Rhône

■ La Véore:

- les ouvrages sur le bras de crues sont infranchissables pour des conditions hydrologiques normales
- le nettoyage du premier seuil est rare (moins de 1j/an), les autres seuils ne sont jamais noyés par le Rhône

■ La Drôme:

- le suivi de la passe à poissons du seuil de la Drôme a montré que celle-ci est fonctionnelle et peu sélective. Son fonctionnement est cependant fréquemment contrarié par des embacles
- le seuil n'est jamais noyé par le Rhône

ACTIONS À RÉALISER :

■ Rhône court circuité de Charmes :

- Réaménagement du seuil à l'amont immédiat du siphon
- Aménagement de couloirs d'écoulement en enrochements type rivière artificielle au niveau des seuils radiers
- Mise en place d'un seuil en enrochements franchissables au pk = 116 pour réhausser la ligne d'eau et d'un orifice noyé sur le seuil à batardeaux
- Création d'un seuil en enrochements franchissable à l'aval de la lône de l'Ove pour réhausser la ligne d'eau et remettre la lône en communication permanente

■ Rhône court circuité de Beauchastel:

- La faiblesse du débit de l'annexe est un obstacle au rétablissement de la circulation piscicole. celui-ci nécessiterait d'une part le réaménagement de la partie couverte et la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le seuil à batardeaux
- Ces actions apparaissent irréalistes et sont totalement disproportionnées par rapport à l'intérêt de l'annexe

_ La Véore:

- Le rétablissement de la circulation sur la Véore à partir du bras de crue nécessite l'équipement en dispositifs de franchissements sur tous les ouvrages (passes à poissons)
- Il apparaît nettement préférable de favoriser la circulation sur l'ancien lit de la Véore notamment en période d'étiage en réaménageant l'ouvrage de répartition des débits entre l'exutoire de crue et l'ancien lit.

■ La Drôme:

- Contrôle et entretien régulier de la passe à poissons notamment au printemps lors de la migration des cyprinidés d'eaux vives.

3.2 – Conclusion

La hiérarchie des actions à mener en matière environnementale pourrait être la suivante :

- 1/ travailler sur les lônes
- 2/ poursuivre le plan de gestion de la Réserve de chasse de Printegarde
- 2/ rétablir les communications piscicoles
- 3/ étudier l'augmentation des débits réservés, sur le Rhône et la Véore.

Les lônes

- Petit Rhône: une des plus importante lône de la basse vallée du Rhône, tant par sa longueur que son débit (forte alimentation par la nappe phréatique)
Atlas CNR : “ Ce bras est colonisé par un important herbier aquatique mais ses rives ne possèdent presque plus aucune végétation naturelle, tant est forte la pression de l'agriculture. Par ailleurs, la qualité de l'eau est médiocre, à cause de rejets domestiques et agricoles ; les contre-canaux alimentés par le Petit Rhône sont notés en classe de qualité 2 –moyenne– dans l'étude des contre-canaux du Rhône (Comité de bassin, 1992).
Il faudrait réaliser un plan de gestion et d'amélioration hydraulique du Petit Rhône
- Lône des Petits Robins
Atlas CNR : Lône en eau toute l'année, alimentée à l'aval et à l'amont par le Rhône ; un autre petit milieu humide est constitué par le cours inférieur de la Véore

Le rétablissement des communications piscicoles

- Projet de modification du seuil de la Drôme
- Envisager la connexion piscicole de la vieille Véore